

GENEVIEVE FIORASO
SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LOUIS SCHWEITZER
COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Première convention nationale des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies : L'innovation en marche au cœur des territoires



Paris, le 25 novembre 2014 – Geneviève Fioraso, Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement, et Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, ont ouvert ce jour la première convention nationale des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) créées dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Lancé à l'initiative de l'association des SATT, ce premier événement d'envergure nationale a été l'occasion de réunir tous les partenaires des SATT pour sensibiliser, à la lumière de leurs premiers résultats, les chercheurs dans les universités et organismes de recherche ainsi que les acteurs du monde socio-économique aux enjeux de la valorisation des innovations et du transfert de technologies.

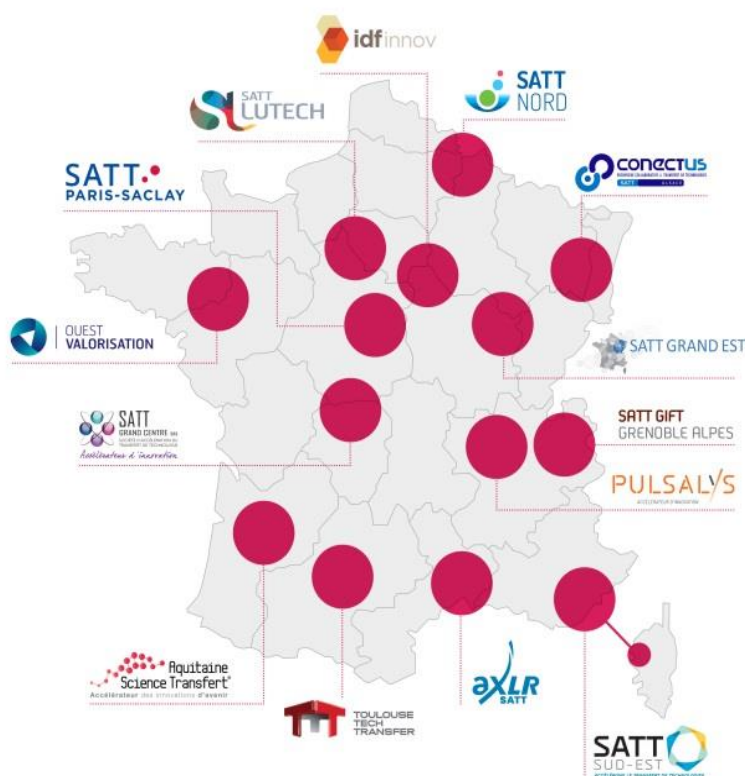
Les SATT, un dispositif innovant au service de la valorisation de la recherche

Issues du PIA, les SATT interviennent pour simplifier, accélérer et faciliter le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille, dans tous les domaines de la connaissance. « *En créant les SATT, l'Etat mise sur la simplification du paysage du transfert technologique en mutualisant les moyens au niveau régional et en réduisant, voire supprimant, des dispositifs antérieurs. Cette simplification se renforcera avec le temps* », a précisé Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement.

L'objectif est de créer de la valeur économique à partir des résultats de la recherche académique et être un accélérateur de la création d'emplois en favorisant l'émergence d'activité ou d'entreprise nouvelle. Dans le cadre de leur mission de transfert de technologies, les SATT ont accès aux compétences et aux inventions des chercheurs publics basés sur leur territoire. Elles protègent leurs inventions et portent le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

Les 14 SATT créées à ce jour disposent d'un fonds de maturation de plus de 850 millions d'euros¹ qui seront versés en 3 tranches sur une période totale de 10 ans après évaluation continue de la performance de chacune. Ce fonds permet de financer la création et le fonctionnement des SATT ainsi que leurs investissements : une part importante est affectée à leurs missions de maturation et de preuve de concept ainsi qu'à la commercialisation des solutions technologiques.

Comme l'a précisé Geneviève Fioraso "des moyens très importants sont consacrés au renforcement de notre système de transfert grâce aux SATT. Aucun autre pays au monde n'a mis en place d'action similaire dans son ampleur. C'est une opportunité majeure pour les établissements publics de professionnaliser des activités clé pour la mission de transfert à destination du monde socio-économique, mission inscrite dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. La disposition législative sur le mandataire unique, dont le décret vient d'être approuvé par le Conseil d'Etat, favorisera le passage de l'invention du laboratoire à l'innovation appropriée par l'entreprise."



En termes d'emplois directs, les 14 SATT représentent près de 360 personnes spécialisées en propriété intellectuelle, en ingénierie de projets technologiques, en droit, en marketing et en développement commercial.

Les SATT sont des SAS détenues à 67 % par des établissements publics de recherche présents en région et à 33% par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat au titre du PIA. « Je suis très fier que la Caisse des Dépôts ait été choisie pour accompagner les SATT. Ce rassemblement de cultures publiques et de cultures privées pour tirer le meilleur de chacune d'entre elles, c'est notre marque de fabrique depuis 198 ans », a souligné Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts.

Les premiers résultats en matière d'innovation technologique sont au rendez-vous

¹ Issus du Fonds National de Valorisation du PIA, piloté par le Commissariat général à l'Investissement.

Les SATT enregistrent collectivement des premiers résultats encourageants avec déjà près de 70 millions d'euros investis. Aujourd'hui, ce sont près de 2 900 projets détectés, 540 brevets déposés, plus de 140 licences d'exploitation² conclues avec des entreprises françaises et une quarantaine de start-ups qui ont bénéficié d'une accélération de leur développement³.

Parmi les nombreux exemples, trois technologies ont été présentées lors de la convention nationale :

- La technologie d'imagerie « Terahertz », bénéficiant du soutien de la SATT AxLR, qui trouve des applications, notamment dans le domaine médical pour diagnostiquer le cancer de la peau ;
- Le développement et la commercialisation d'un algorithme de détection de flou le plus rapide au monde, accompagné par la SATT IDF INNOV et qui, à terme, pourra révolutionner la numérisation des supports ou le monde de la photographie ;
- Le développement d'une technologie NFC (Near Field Communication) soutenue par la SATT AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT, qui permet l'interactivité avec un smart phone sans connexion filaire, d'une carte de transport (type pass navigo), des cartes d'accès (entreprise, restaurant ...), etc.

L'ancrage territorial des SATT confère aux entreprises un accès direct aux dernières innovations dans tous les domaines et en lien avec les filières industrielles porteuses, en particulier celles construites sur les technologies du numérique, les biotechnologies et dispositifs médicaux ou encore l'énergie.

Dans une économie mondiale marquée par la concurrence internationale de plus en plus vive, la France soutient plus que jamais la création d'emplois durables, générateurs de produits et services innovants, porteurs à l'exportation grâce à la compétitivité par la qualité.

A propos du Fonds National de Valorisation du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le commissariat général à l'Investissement

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'Etat a mis en place un Fonds National de Valorisation (FNV) doté de plus de 950 millions d'euros afin de financer 14 SATT (856 M€), France Brevets (50M€) et des Consortiums de valorisation thématique (50M€). Le FNV est co-géré par l'ANR et la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

Pour en savoir plus :

www.caissedesdepots.fr/activites/investissements-davenir

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Contacts presse :

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

Groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

² Les SATT protègent les inventions issues des laboratoires et des universités et portent le risque technologique et financier inhérent à ces projets tout en leur permettant d'en rester propriétaires. Ainsi, les brevets ou licences déposés le sont via les SATT mais appartiennent à l'établissement ou au chercheur qui en est l'inventeur.

³ Cf. le dossier de presse joint présentant quelques exemples de technologies accompagnées par les SATT et prêtes à être transférées vers l'industrie.